

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

10 FÉVRIER 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Restructuration et
rénovation des locaux
culturels du centre ville
– Autorisation donnée à
Monsieur le Maire de
déposer des permis de
construire pour mises
aux normes**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.

Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 11 février 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 18 février 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 21 février 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Amaury de BARBEYRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille onze, le 10 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 4 février deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND*, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

* Madame LEGRAND (sauf pour le dossier 11 A 00, le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2010, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 A 01 et 02)

Avait donné procuration :

Madame MAUVAGE à Madame de JOYBERT
Monsieur PERRAULT à Monsieur LAMY
Madame TÉA à Madame de CIDRAC

Secrétaire de Séance :

Madame ROCCHETTI

OBJET : RESTRUCTURATION ET RÉNOVATION DES LOCAUX CULTURELS DU CENTRE VILLE - AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE DÉPOSER DES PERMIS DE CONSTRUIRE POUR MISES AUX NORMES

RAPPORTEUR : Madame RICHARD

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Une étude globale a été conduite sur la mise aux normes des locaux culturels situés en centre ville. Elle concerne quatre bâtiments : l'Espace Véra, le bâtiment Henri IV, la Maison natale de Claude Debussy et l'Hôtel de la Vrillière.

Les contraintes de fonctionnement et les mises aux normes de ces quatre établissements ont conduit à repenser le positionnement des différentes activités pour répondre au mieux à leurs exigences.

Les activités ont été réparties de la façon suivante :

- Hôtel de la Vrillière (400 m²) : Maison des associations (par délibération du Conseil Municipal du 16 décembre 2010),
- Bâtiment Henri IV :
 - au rez-de-chaussée (200 m²): Office de tourisme,
 - au 1^{er} étage (200 m²): espace d'exposition et atelier de dessin (dont l'apothicairerie et le tableau de Jérôme Bosch),
 - au 2^{ème} étage (125 m²): salles mises à disposition de la Maison des associations,
- Maison natale de Claude Debussy :
 - au rez-de-chaussée (75 m²): installation d'un espace dédié à la musique et à la présentation de l'artiste et de ses œuvres,
 - 1^{er} et 2^{ème} étage (116 m²): inchangés
 - au 3^{ème} étage (58 m²): les cabines d'écoute qui n'ont jamais servi deviennent le bureau du conservateur,
 - au 4^{ème} étage (58 m²): les anciens bureaux de Lucas Kandl deviennent les cabinets d'arts graphiques,
- Espace Véra :
 - au rez-de-chaussée (317 m²): musée Véra, salle d'exposition,
 - au 1^{er} étage : Université Libre (97 m²) ; Maison de l'Europe (95 m²).

Afin de mener à bien ces différentes opérations de rénovation et de lancer les procédures administratives réglementaires, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes de permis de construire et à solliciter l'octroi de subventions.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À LA MAJORITÉ, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- engager les démarches réglementaires d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ces opérations,
- solliciter des subventions au taux maximum auprès de tout organisme,
- signer tout document s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,
Pour le Maire et par délégation,
la Maire-Adjointe



Armelle de JOYBERT